

Lettre patente

Pour la cure du mare d'or

Du 11. mars, 1388.

Charles le d'Alphin de
 Viennois, aux aides de son
 conseil et general recueuil du
 Dauphiné, salut michel de e. Sam-
 e Michel demourant a Loraine,
 nous a fait exposer que pour le
 L'avansement de l'ouvrage de ce la
 monnoye de e. et ainsi il a prouvé
 a aucun de vous, mettre et
 livres en la dite monnoye de e. dans
 un an prochain venant la somme de
 ce quatre cent mare d'or et en
 lesquels il sera veine de pain
 de Pinon, ou d'autres levres

Des hors nostre royaume de Dalphine
parmy ce quil en Dix de creue
pour chacun de ditz quatre cents
marches Dor outre le prix de sixante
et six livres dix sols tenonours
que nous en donnours apres en aux
changement et marche hardre en
Baillam de se faire et accomplir
bonne et sure caution, auours
paies tout le poulffu que nous
y pourours auoir aucun que
deffain y serons et vous mandours
que Louuage de ditz quatre
cent marches Dor vous faittes faire
et ouures en la ditz maniere de
creuier en deniers Dor sin
appellee ecur a la couronne sur
le long et forme de ceux qui
quiersen apres en pour vingt deux
sols et deniers tenonours la
paies ce pour chacun marche Dor
sin jusques a la ditz somme

faittes paies au dieu michel dix
 sols tournois ce que vous le
 du prix de soixante six
 livres dix sols tournois ainsi
 aura de chacun une soixante
 et sept livres tournois en prenant
 de luy bonne et saine caution
 de faire et accomplir ce que dieu
 en ou de vous paies tel prouffice
 que vous y pourriez avoir et par
 ces presentes vous mandons a
 nos amez et eulx gens de nos
 Comptes de Paris qu'ils recoivent
 et paient le Compte de l'editre
 quatre cent quatre d'or l'imp. par la
 maniere que dieu en, car ainsi
 nous plain il estre fait nonobstant
 ordonnance, mandement, ou deffense
 que l'onques a e contraires donne
 a Paris le vngiesme jour de may
 L'annee grace mil trois cent quatre
 vingt et huit de nostre regne

Le neuvième, ainsi signé, par
le conseil Estam en la chambre
des comptes, &c. ainsi.